

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : Marché de Fournitures :
 - **Lot UNIQUE** : Petites Fournitures de PEINTURES
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) *MAPA N° 2011/052F* –
Nomenclature : 14.10
5. **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES** : Marché annuel à Bons de commandes (minimum annuel global 10.000 € HT – maximum annuel global de 40.000 € HT) passé avec **2 opérateurs économiques**, portant sur des prestations identiques, de montants minimum annuels suivants :
 - Marché n° 1** : 6.000 € HT
 - Marché n° 2** : 4.000 € HT

Possibilité de reconduction, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Variantes autorisées, et options possibles.
6. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : (**Voir R.C.**)
Candidatures
 - régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale,
 - moyens humains, matériels et financiers,
 - capacités techniques - expérience et compétences professionnelles,
 - attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

 - Prix (60%)
 - Valeur technique (20%)
 - Modalités et Délais de Livraison & Garanties (20%)
7. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : Si groupement, il sera solidaire
8. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. **Retrait du Dossier de Consultation** :
 - ➔ sur le site dématérialisé de la Collectivité : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

- 10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Fonctionnement 2011 (fonds propres) et exercices budgétaires correspondants aux reconductions - Règlement par mandats administratifs en 30 Jours maximum
- 11. Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF - 68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 - mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr - web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
- 12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 13. DATE LIMITE de RECEPTION des OFFRES** : *Mercredi 07 septembre 2011 – 10 heures*
- 14. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION** : **VENDREDI DI 22 JUILLET 2011**